Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260423-DE_34_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 20 heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSÉ, Sophie BÉGASSE, Guerric MOUTON, Claire LERAY, Cyrille MOREL, Alexis GUÉRIN

Absents excusés : Cédric MORAZIN
Absents :

Cédric MORAZIN a donné pouvoir à Christian LEFEUVRE.

Secrétaire de séance : Thérèse TOUCHEFEU

Date de la convocation : 17/04/2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Date affichage convocation : 23/04/2026

Délibération n° 34_2026

Agence Locale de l'Énergie du Pays de Fougères
Désignation des représentants au sein du Collège A commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne comme représentant titulaire : Cédric FOUBERT, membre du conseil municipal.
- Désigne comme représentant suppléant : Annick ROCHELLE, membre du conseil municipal.

A Le Loroux, le 5 mai 2026

Mr le Maire
C. LEFEUVRE,

La Secrétaire de Séance
T. TOUCHEFEU,

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.